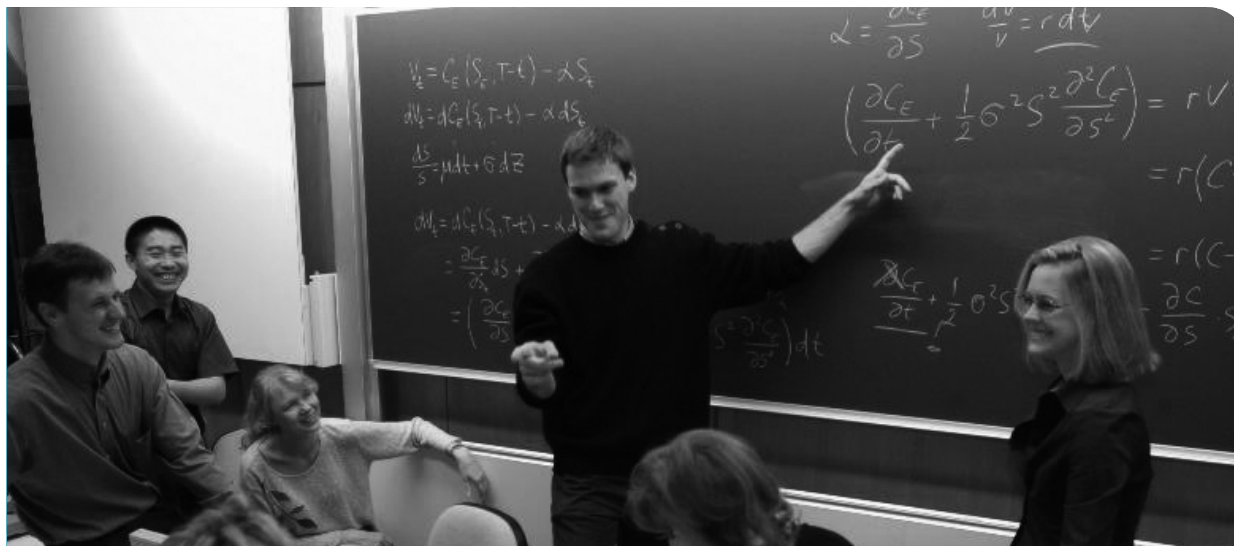


Unil

UNIL | Université de Lausanne



Séance d'information – sciences des religions / « histoire et sciences des religions »

## Examen intégratif - 2<sup>ème</sup> partie de Bachelor

## 3 cursus

Module « historiographie, concepts et méthodes II »

- FTSR: Bachelor en sciences des religions (majeure)
- Faculté des lettres: Bachelor en « histoire et sciences des religions »
- Faculté des sciences sociales et politiques: Mineure en sciences des religions

# Modalité et inscription

- A choix:
  - Examen oral de 45 minutes\*
  - Examen écrit de 4 heures
- Inscription à une session d'examen, durant la période d'inscription
- En principe, fin de 3<sup>ème</sup> année ou quand les modules concernés sont réussis ou en cours de validation
- 3 crédits

\* Obligatoire pour les étudiant·e·s ayant débuté leurs études dès l'automne 2019

## Écrit: objectifs

- Tester la capacité des étudiant·e·s à mettre en relation deux modules constitutifs du plan d'études en HSR
- Articuler et combiner de manière cohérente, une thématique transversale à, au choix:
  - 2 champs,
  - un champ et une approche
  - un champ et une langue
- Appliquer des outils et des compétences engrangées durant le cursus de Bachelor

## Oral: objectifs

- Tester la capacité des étudiant·e·s à mettre en pratique l'interdisciplinarité et/ou pratiquer la comparaison
- Mettre en relation plusieurs compétences disciplinaires et/ou contenus thématiques
- Appliquer des outils et des compétences engrangées durant le cursus de Bachelor

# Objectifs généraux

- Mettre en évidence un ou plusieurs liens entre plusieurs enseignements du cursus – thématique transverse
- Regard réflexif sur le cursus de Bachelor

# Dispositif

- L'examen n'est pas rattaché à un enseignement en particulier.
- L'examen écrit est placé sous la responsabilité de 2 enseignant·e·s choisis par l'étudiant·e, correspondant aux deux modules concernés par la combinaison choisie et qui fonctionnent comme examinateurs.
- L'examen oral est placé sous la responsabilité d'1 enseignant·e choisi par l'étudiant·e. Le rôle de l'expert est d'inclure une perspective comparative, interdisciplinaire ou transversale.

## 2 champs

- Dimension comparatiste / axe de comparaison
- Thématique commune/transversale à deux champs
- Par exemple:
  - Sacrifice en Grèce ancienne et en Inde ancienne,
  - Rites funéraires dans le judaïsme et dans les polythéismes du Proche-orient ancien,
  - Deux cultes à une divinité à travers différentes sources (archéologiques, textuelles, iconographiques),
  - Gestion du lien entre confessions religieuse et Etat dans deux contextes distincts,
  - Etc.



# Champ + Approche

- Etude d'un contexte, d'un champ au moyen d'outils propres à une approche,
- Par exemple:
  - Théorie sociologique à l'épreuve du christianisme médiéval,
  - Mise en lumière d'une pratique alimentaire musulmane par le biais des outils de la socio-anthropologie,
  - Etude d'une source de l'époque moderne dans le contexte du judaïsme moderne,
  - Etc.
- On peut aussi assimiler « historiographie, concepts et méthodes » à approches

# Champ + Langue

- Etude d'un contexte, d'un champ au moyen d'outils linguistiques ou textuels,
- Etude de la dimension symbolique ou idéologique de la langue dans un contexte particulier,
- Par exemple:
  - Le culte d'Aphrodite à travers un corpus de textes en grec ancien,
  - L'impact de la langue sur l'identité juive dans le contexte de la création de l'Etat d'Israël,
  - Une thématique propre au bouddhisme sur la base d'un corpus de textes en sanskrit et/ou en pâli, etc.

# Perspective interdisciplinaire, transversale, comparative

Dans le cas de l'examen oral (et pour certains sujets d'écrits), le croisement formel entre deux modules n'est pas obligatoire:

- Thématique transversale
- Etude comparative
- Approche interdisciplinaire

# Choix de la thématique

- Aller plus loin qu'un travail de séminaire effectué dans le cadre du Bachelor
- Thématique connexe, identifiée à l'occasion d'un enseignement dans le cadre du cursus
- Sujet qui vous intéresse en particulier

# Concrètement

- L'étudiant est interrogé sur un dossier soumis préalablement aux enseignant·s, qui réunit
  - une problématique,
  - un plan,
  - une bibliographie d'environ 7 items,
  - les sources et autres documents nécessaires pour son argumentation.
- L'étudiant·e a droit à son dossier ou une partie de son dossier pendant l'examen (spécifié sur la question d'examen)
- L'enseignant·e ou les enseignant·e·s posent une ou plusieurs questions (à choix ou non), que l'étudiant doit développer.

# Concrètement

- L'examen n'est pas une contribution originale mais une étude synthétique
- Bibliographie raisonnable en accord avec les deux enseignant·e·s au moins deux mois avant la date de l'examen
- Nécessité de s'y prendre à l'avance

# Tutorat - coordination

Personne de contact = Nicolas Meylan, qui aide les étudiants, éventuellement en coordination avec le conseiller aux études, à:

- Choisir un sujet transversal, en fonction de leur cursus,
- Identifier deux examinateurs,
- Déterminer une thématique pertinente et un projet réaliste,
- Contacter les enseignants,
- Faire respecter le dispositif de l'examen auprès des examinateurs,
- Communiquer avec les examinateurs.

# Inscription

- Inscription dans le délai normal pour les évaluations
- Examen écrit: 2 examinateurs (si l'identité d'un des deux examinateurs n'est pas encore connue, on peut l'ajouter ensuite)
- Examen oral: 1 examinateur



# Questions?